

Personnel communal

- Actualisation du tableau des emplois permanents suite à la mise en œuvre de la réforme des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) au 1^{er} janvier 2017
- Détermination des taux pour les avancements de grade arrêtés à la date du 1^{er} juillet 2017 : 50 % pour chaque grade, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, celui-ci est arrondi à l'entier supérieur.
- Avancements de grades 2017 : au vu des différentes possibilités d'avancement de grade pour 5 agents de la commune, le CM adopte à l'unanimité le nouveau tableau des emplois permanents arrêté à la date du 1^{er} juillet 2017.
- Nouveau régime indemnitaire en vigueur au 1^{er} janvier 2017 : le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui remplace toutes les autres primes existantes. Le RIFSEEP se compose de 2 parts :
 - une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
 - un complément indemnitaire annuel (CIA) facultatif tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

Le projet de délibération devant être examiné par le Comité Technique du CDG24, le Maire propose de maintenir la somme attribuée à chaque agent tout en limitant la hausse de dépense pour la collectivité et de maintenir les conditions liées à l'absentéisme. La délibération définitive sera examinée lors d'un prochain CM après avis du comité.

Manifestations

- Ronde des Villages : Pierre LAUVIE, référent administratif de la commune, fait un point sur les réunions déjà organisées ; tous les élus sont appelés à se mobiliser les 14 et 15 octobre 2017 mais aussi avant pour l'organisation et la décoration de la salle des fêtes.
- Venue des Alsaciens du 8 au 11 septembre 2017 au nombre d'une quarantaine : Jacques HURTAUD présente le programme :
 - Vendredi soir : arrivée des Alsaciens avec accueil à la salle des fêtes (repas avec écrevisses envisagé)
 - Samedi : quartier libre avec visite du marché de Sarlat le matin ; repas à la salle des fêtes le midi ; visite des jardins d'eau et/ou du château de Fénelon l'après-midi ; repas de gala à la salle des fêtes avec traiteur, pièce de théâtre et musique le samedi soir (repas ouvert à la population de la commune sur réservation et dans la limite des places disponibles).
 - Dimanche : messe à 10h avec recueillement au monument aux morts le matin ; repas au restaurant à Thonac le midi ; visite de Lascaux IV en 2 groupes de 31 à 15h48 et 15h54 ; repas à la salle des fêtes avec grillades et buffet froid le soir.
 - Lundi matin : départ des Alsaciens.L'hébergement, pris en charge par la commune, se fera au camping du Rocher la Cave.

Points sur les dossiers en cours

- Aménagement du bourg d'Aillac : un nouveau projet a été présenté par le maître d'œuvre le 7 juin qui propose d'aménager un lieu de détente et de pique-nique à l'emplacement du foyer rural.

Comptes-rendus des commissions

Conseil école du 08.06.2017 : l'effectif prévisionnel pour la rentrée est en baisse : 135 enfants ; maintien des 4.5 jours et des TAP pour l'année scolaire 2017-2018, décision commune pour l'ensemble des écoles de la CCPF ; demande de renouvellement du matériel informatique ; prévoir une intervention sur les vidéoprojecteurs des TBI des classes et demander un devis pour le remplacement de l'armoire numérique.

Syndicat aérodrome : fonctionnement en attente, pas de réunion.

CA EHPAD Saint Rome : dernier CA de Mme Slimi, la Directrice ; le recrutement d'un directeur est en cours.

Conseil Communautaire : les sujets abordés sont les rythmes scolaires ; espace Doisneau (livraison et ouverture prévues au printemps 2018) ; départ du DGS le 01.08.2017, recrutement en cours.

Questions diverses

Demande classement commune touristique : la commune a été classée de 2009 à 2014, mais pour obtenir le reclassement, il fallait un OT classé sur le territoire, ce qui est chose faite. Le CM autorise à l'unanimité le Maire à redemander le classement en commune touristique et à constituer le dossier.

Achats de terrains : plusieurs terrains font l'objet d'emplacements réservés, dont l'achat serait proposé à 0.20 €/m² : dans le croissant d'Aillac pour la protection de la zone humide pour 12 331 m² soit 2 466 € ; au Single pour la sécurisation du parking du point de vue et du cheminement piétonnier pour 3 092 m² soit 618 € ; une partie de parcelle au Touron pour la sécurisation de la sortie sur la RD pour 700 m².

Devis défibrillateur : il convient, par mesure de sécurité, d'installer un défibrillateur à la salle des fêtes, le devis est d'un montant de 1 820 € HT ; le CM autorise à l'unanimité le Maire à signer ce devis ainsi qu'un contrat de maintenance pour les 2 défibrillateurs de la commune pour un montant annuel de 150 € HT pour chaque.

Demandes de subventions :

- Séjour scolaire : le CM, à l'unanimité, attribue une subvention de 50 € pour un séjour organisé par le Collège la Boétie en Auvergne du 12 au 15 juin 2017 pour 1 élève de la commune.

- Zoom Radio : demande de subvention de 50 € ; le CM décide à l'unanimité de ne pas donner de suite favorable.

Demandes d'occupation du domaine public : le CM autorise à l'unanimité l'installation d'un contenair pour entreposer les vélos du loueur de vélos ; le CM autorise à l'unanimité le Bar le Bichon à occuper une partie du domaine public pour y installer des caillebotis et des tables pour prolonger la terrasse.

Domaine de Saint Rome : le Maire fait part de l'achat, il y a plusieurs années, de terrains par la commune à la SCI Saint Rome pour une surface de 9331 m² pour un montant total de 19754.45 €. L'acte de vente a été signé chez le notaire, mais le syndicat, qui avait donné son accord mais n'ayant jamais délibéré pour exclure ces terrains de l'assiette de la copropriété, l'acte de vente n'a pas pu devenir définitif aux hypothèques. La Présidente de la copropriété a transmis un courrier informant du refus à l'unanimité du comité syndical d'exclure ces terrains de la copropriété. Le Maire informe le CM qu'il va envoyer un courrier à la Présidente pour avoir communication des documents relatifs à l'AG correspondante à ce refus (PV, ordre du jour, liste des présents et des procurations, délibérations...) et demande au CM l'autorisation si besoin d'intenter une action en justice contre le syndicat pour régler ce dossier.

- Le Maire fait part de l'inauguration du club-house de pétanque le 24.06.2017 à 18h.

- Le Maire fait part de remerciements divers : le club des aînés et Entraide Cancer pour la subvention 2017 et des camping-caristes pour la qualité de l'aire communale.

- Rappel des prochains CM : jeudi 20 juillet 2017 et vendredi 1^{er} septembre 2017 à 18h30.

La séance est levée à 22h30.

A Carsac-Aillac, le 23 juin 2017